



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 125-2 intitulé

« Règlement numéro 125-2 modifiant le règlement numéro 125 sur la gestion contractuelle. »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements sur rendez-vous durant les heures régulières d'ouverture ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca. Le règlement est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 7^e jour du mois de juillet 2021.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière